



## LA CHARTE QUALITÉ INITIÉE PAR LA CPF ET L'UMPLB AU BURKINA FASO

### UNE VOIE VERS UNE MEILLEURE VALORISATION DU LAIT LOCAL

#### Contexte

La filière lait occupe une place importante dans les politiques et stratégies sectorielles de développement agricole au Burkina Faso. En effet, les produits laitiers sont directement ciblés par le deuxième Programme National du Secteur Rural 2016-2020 (PNSR II) comme un vecteur de sécurité alimentaire et filière à accompagner prioritairement.

Selon les estimations de la DGEP (IAP, 2019), en 2018, on dénombrait près de 10 millions de bovins, 10 millions d'ovins et 18 millions de caprins. Les éleveurs burkinabè élèvent généralement le bétail pour la production de viande, cependant, le potentiel laitier du pays reste important. La production nationale annuelle de lait est passée de 343 millions de litres en 2010 à 426 millions de litres en 2018, soit une hausse de 24% (IAP1, 2019). Ainsi, la production moyenne est de 14 litres de lait de vache par an et par habitant, ce qui place le Burkina Faso au 3ème rang des pays de l'Afrique de l'Ouest pour le disponible laitier. Toutefois, la plus grosse part du lait produit est autoconsommée. Le lait local n'intervient que faiblement dans les circuits de commercialisation et de transformation du lait. En 2018, la quantité de lait collectée dans les centres de collecte et les unités de traitement de lait était de 4 millions de litres, soit moins de 1% de la production nationale (Rapport CSD-PASP, 2019).

La consommation massive d'un lait produit et transformé localement semble être limitée par plusieurs facteurs : le caractère extensif et peu productif de l'élevage laitier ; le faible encadrement technique des producteurs et l'irrégularité de la production locale ; l'impact du changement climatique et des sécheresses plus fréquentes qui diminuent l'accès aux ressources alimentaires pour les animaux ; les difficultés à maintenir la chaîne du froid nécessaire pour la conservation du lait frais ; l'enclavement des zones de production rendant difficile la connexion aux marchés couplé à un faible équipement pour le transport et à l'insécurité importante dans le pays qui empêche parfois les livraisons.

L'une des contraintes forte au développement de cette filière est la concurrence face aux produits laitiers importés dont 90% de poudres de lait rengraissées aux huiles végétales. Pour satisfaire la demande en produits laitiers liée à la croissance démographique et à la demande urbaine, le pays a recours à de l'importation et notamment à l'importation de produits à base de lait en poudre. La législation actuelle n'obligeant pas à distinguer les produits laitiers issus de lait en poudre importé de ceux issus de lait local, ce dernier est difficilement valorisé face à cette concurrence.



La généralisation de la consommation d'aliments lactés, produits et transformés localement, passe donc par la disponibilité et l'accessibilité de matières premières de qualité satisfaisante et en quantité suffisante, ainsi que par leur valorisation sur les marchés.

La qualité du lait et de ses produits est au cœur des enjeux de leur commercialisation. Par manque de communication/sensibilisation/promotion, la population de classe moyenne n'est pas informée de

l'accessibilité, de la disponibilité et des avantages de la consommation de ces produits locaux, et de leurs qualités. De leur côté, les populations plus pauvres n'ont pas accès au lait de qualité faute de moyens. Pour ces populations à faibles revenus, l'accès aux produits laitiers de qualité (pasteurisés, transformés) se fait à travers les agents institutionnels et notamment les cantines scolaires pour les enfants. L'expérience des laiteries au Sahel a démontré le potentiel de développement de la filière lait local quand les débouchés sont assurés, comme cela peut l'être via les marchés institutionnels. Les organisations paysannes (OP) telle que l'Union des mini-laiteries et des producteurs de lait du Burkina Faso (UMPLB) cherchent donc à saisir ces opportunités.

Avec l'appui de ses partenaires, dont Afdi, l'UMPL/B renforce les capacités des laiteries et des producteurs de lait qui les approvisionnent, en équipements adéquats, en techniques de production et de transformation afin qu'ils soient en mesure de proposer sur le marché des produits laitiers de bonne qualité.

De 30 laiteries en 2007, l'UMPLB en regroupe à ce jour 80 dont 78% sont des laiteries coopératives et 22% sont des laiteries privées. Autour de ces mini-laiteries, gravitent des producteurs et des collecteurs de lait, ces deux acteurs étant eux-mêmes organisés en coopératives et membres de l'UMPLB.

Grâce à l'accompagnement de l'UMPL/B dans l'implémentation d'une Charte de qualité, les mini-laiteries s'orientent vers une amélioration de leur démarche qualité. L'UMPL/B permet ainsi de renforcer la diversification des marchés dans un contexte de commercialisation qui présente de nombreuses fragilités au niveau des équipements, de l'organisation, de l'irrégularité de la production.

### **Fédérer tous les acteurs de la chaîne valeur du lait autour d'une charte qualité**

Une première charte qualité a été mise en place en 2007 par l'UMPL/B pour améliorer la qualité des productions au niveau des producteurs et des transformateurs. En 2020, l'UMPL/B a lancé un travail de révision de la charte avec l'appui d'un consultant extérieur, afin de mieux prendre en compte les besoins des clients en termes d'hygiène, de disposer d'un système qui analyse les risques et la qualité, (audit, contrôle) et d'intégrer des pratiques respectueuses de l'environnement. Les collecteurs et les distributeurs ont été intégrés à cette nouvelle charte.

Les différents acteurs ont été associés à la révision de la charte qualité à travers des entretiens pour cerner leurs connaissances de l'ancienne charte, évaluer sa mise en application et les difficultés rencontrées puis valider les propositions de la nouvelle charte concernant leur métier.

Ce travail sur la qualité initié par l'UMPL/B, se fait en synergie avec l'IPROLAIT, l'interprofession du lait du Burkina. L'UMPL/B porte cette action sur la charte mais partage le fruit de son travail avec tous les membres de l'Interprofession dont ses membres font partie à travers l'Union nationale des producteurs de lait et à travers l'Union nationale des transformateurs.

Le référentiel de la nouvelle charte qualité est une fusion des textes internationaux et nationaux en matière de la sécurité sanitaire des aliments :

- Pour ce qui est des textes internationaux, le consultant a utilisé la méthode HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point) qui vise à repérer dans une chaîne de production ou de transformation les points les plus à risques et de concentrer ses efforts d'amélioration sur ces niveaux. Il a ensuite utilisé l'outil des 5 M (milieu, matériel, méthode, matières, main d'œuvre), qui permet d'analyser les causes des problèmes et de proposer des façons de les résoudre. Ces deux approches sont stipulées dans le code alimentaire<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Le Codex Alimentarius, ou Code alimentaire, est un ensemble de normes, de lignes directrices et de codes d'usages adoptés par la Commission du Codex Alimentarius, créée par la FAO et l'OMS afin de protéger la santé des consommateurs et de promouvoir des pratiques loyales en matière de commerce de denrées alimentaires

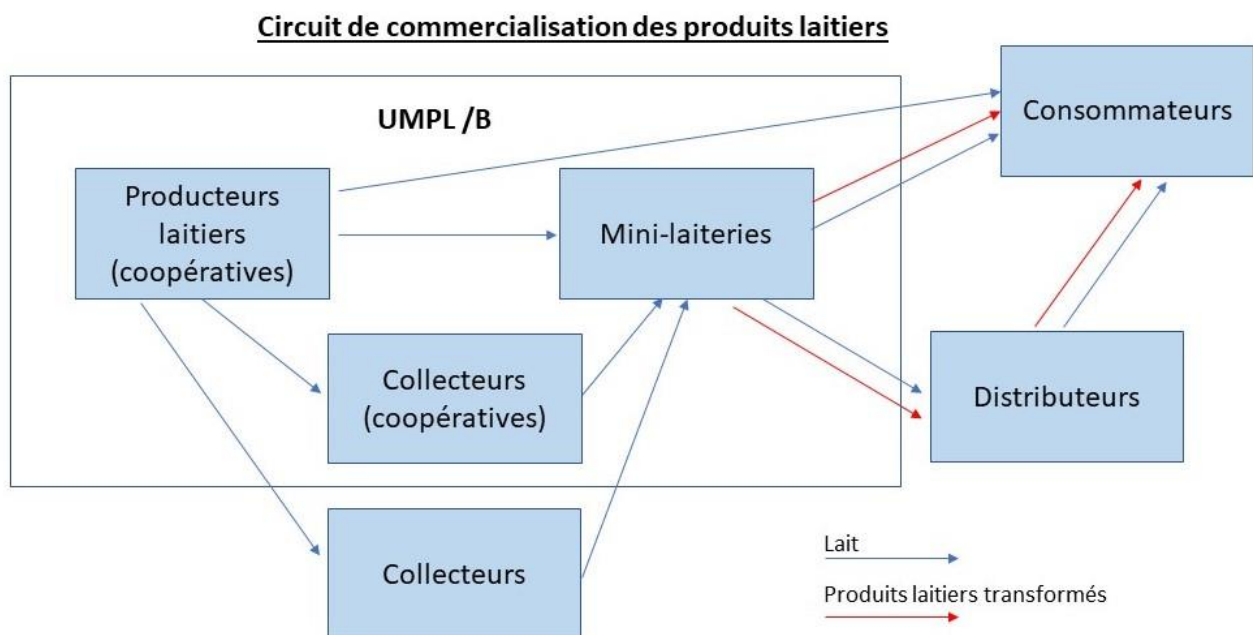
- Concernant les textes nationaux, le consultant s'est basé sur un certain nombre de textes en vigueur au Burkina Faso, loi – décrets – arrêtés, portant sur la santé et l'hygiène publique, la santé vétérinaire, les mesures réglementaires pour la traite, la collecte, la transformation et la commercialisation du lait et des produits laitiers.

La démarche qualité doit agir à tous les niveaux de la chaîne de valeur : producteurs, collecteurs, transformateurs, distributeurs. La mobilisation de ces différents acteurs est indispensable pour aboutir à une démarche qualité efficace. Par rapport à la précédente charte, des exigences ont été rajoutées et concernent spécifiquement les collecteurs et les distributeurs.

La charte révisée a finalement été soumise à l'appréciation de treize (13) acteurs membres de l'Interprofession (producteurs, collecteurs, transformateurs et distributeurs) lors d'un atelier de validation. Ils ont tous affirmé que les différentes exigences de la charte relue sont applicables. Ils estiment de plus que l'application de ces recommandations contribuera à améliorer la qualité de leur prestation.

### **Une charte Qualité qui se décline auprès de chaque acteur**

La qualité du lait et des produits laitiers incombe à tous les intervenants de la filière lait que fédère en partie l'UMPLB. A ce titre, la charte se présente comme un engagement des acteurs à respecter les exigences au niveau de la production, de la collecte, de la transformation et de la distribution du lait et des produits laitiers. Chaque acteur de la chaîne de valeur doit appliquer des exigences spécifiques.



### **Du côté de la production, 7 exigences à respecter :**

- L'identification des vaches laitières (boucle et fiche sanitaire)
- L'habitat des vaches laitières (propreté)
- L'alimentation des vaches laitières (eau potable ; stocks de fourrage et de sous-produits agro-industriels)

- Le suivi sanitaire et vétérinaire des vaches laitières (tests de zoonoses majeures, tests de mammites, isolement des animaux malades, vaccinations, suivi sanitaire par des personnes compétentes, etc.)
- La reproduction des vaches laitières (notamment un intervalle maîtrisé entre deux mises bas pour assurer une bonne production laitière)
- L'hygiène de la traite (propreté du lieu de traite, du matériel, du trayeur et de la vache pendant et après la traite)
- L'information, sensibilisation et formation des producteurs et de leurs éventuels salariés au moins chaque deux ans.



Identification des vaches laitières : boucles aux oreilles

Du côté de la collecte, 4 exigences à respecter :

- L'hygiène de l'environnement de collecte du lait (collecte dans un environnement clos et propre)
- L'hygiène du matériel de transport du lait (récipients et moyens de transport propres et désinfectés)
- L'hygiène de la collecte et du transport du lait (tenue spécifique, visites médicales régulières)
- La réception du lait et le contrôle qualité (3 tests de contrôle, temps de transport de moins de deux heures)

Du côté de la transformation, 5 exigences à respecter :

- La réception du lait / contrôle de qualité (différents tests sur le lait à effectuer et à enregistrer),
- L'hygiène du personnel (visites médicales régulières, équipement vestimentaire adéquat, hygiène corporelle et vestimentaire stricte)
- L'hygiène du local (programme de nettoyage et désinfection du local et du matériel)
- La technologie (pasteurisation, utilisation de ferment de qualité, refroidissement après fermentation obligatoire, ...)
- L'hygiène de la conservation du lait et des produits laitiers (matériel de conservation efficace, nettoyé et désinfecté chaque jour, étiquetage des produits avec des mentions obligatoires)



Laiterie de Sabcé : Séance de conditionnement du yaourt

Du côté de la distribution, 3 exigences à respecter :

- L'hygiène du personnel (visites médicales régulières, hygiène corporelle et vestimentaire)
- L'hygiène du matériel (propre et désinfecté)
- La réception des produits laitiers / contrôle de qualité (contrôle température)

**Le système de contrôle**

Le contrôle du système qualité des acteurs (producteurs, collecteurs, transformateurs et distributeurs) est primordial et se fait à deux niveaux :

- *Contrôle interne ou contrôle première partie*

Ce contrôle est assuré par un salarié recruté spécifiquement par l'UMPL/B pour suivre la démarche qualité. Ce « chargé de suivi évaluation et contrôle qualité » assure la vérification des documents relatifs à la démarche qualité et à leur conformité avec la pratique et avec les exigences en vigueur à travers la Charte. Son rôle consiste à s'assurer que les différents acteurs

aient une bonne compréhension de la Charte et à définir si les exigences peuvent être applicables pour/par eux. Lors de ses missions de terrain, il évalue les difficultés rencontrées, détermine les mesures d'adaptation envisageables et propose des solutions.

- *Contrôle tierce partie*

Il doit être réalisé par une personne ressource externe à l'UMPL/B qui devra contrôler les acteurs sélectionnés. Actuellement, les mini-laiteries font appel au Laboratoire national de santé publique mais ses prestations (analyses de contrôle) coûtent cher.

En cas de non-respect constaté par l'UMPL/B ou une tierce partie, plusieurs sanctions seront mises en place progressivement :

- Injonction pour la mise en place des recommandations ;
- Avertissement ;
- Sanction à travers la perte du label qualité de son produit.

Toutefois, au-delà des sanctions, l'objectif de l'UMPLB reste d'accompagner ces laiteries pour les aider à adopter et mettre en application la Charte qualité dans de bonnes conditions, en s'appuyant sur (i) l'analyse de leur situation économique respective, (ii) la compréhension de leur organisation interne et modalités de fonctionnement, (iii) l'étude du contexte (opportunités de commercialisation -clients ou revendeurs-, partenaires institutionnels locaux ou partenaires techniques/financiers).

Le soutien qu'elle leur apporte vise à former les laiteries à l'implémentation de la Charte, à proposer des mesures d'adaptation face aux difficultés opérationnelles ou institutionnelles rencontrées dans sa mise en œuvre.

Par ailleurs, dans un soutien plus global, l'UMPLB apporte un appui au niveau de l'accès aux marchés institutionnels et de l'accès aux crédits. Elle joue un rôle de facilitatrice pour des rencontres avec de potentiels nouveaux partenaires, réalise des actions de plaidoyer, de formation (marketing digital, leadership, communication).



**La qualité pour aboutir à une marque collective *FaireFaso lait-équitable*©**

Cette démarche Qualité a servi de base à la construction du référentiel de la marque collective *FaireFaso lait-équitable*©. C'est une marque d'information et d'interpellation des consommateurs sur la qualité des produits locaux. Elle a été lancée en mai 2016 par quatre laiteries de l'UMPLB.

Le bien-fondé de la marque *FaireFaso lait-équitable*© est de :

- garantir aux consommateurs des produits laitiers de qualité irréprochable ;
- distinguer sur le marché les produits laitiers à base de lait local ;
- inciter les consommateurs à choisir des produits laitiers à base de lait local ;
- contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des acteurs de la filière notamment les producteurs de lait familiaux ;
- aboutir à l'élaboration d'une norme nationale d'hygiène concernant l'utilisation du lait local



En principe, les acteurs de la chaîne de valeur qui s'engagent à respecter la Charte qualité de la marque pourront commercialiser leurs produits sous la marque *FaireFaso lait-équitable*® et bénéficier de sa visibilité sur les marchés. Aujourd'hui, dans la pratique, peu de producteurs et de mini-laiteries arrivent à respecter l'ensemble des critères et à commercialiser sous cette marque. Actuellement, seuls 4 laiteries et les producteurs qui les livrent, sont certifiés *FaireFaso lait-équitable*® : Kossam de l'Ouest à Bobo, Nugou Kossam à Fada N'Gourma, Kossam Yadega à Ouahigouya et La laiterie de Bitou dans le village de Bitou.

L'UMPL/B envisage la création d'une coopérative qui gèrera de façon autonome la marque *FaireFaso lait-équitable*®. Tous les membres de l'UMPL/B qui respecteront sa charte pourront adhérer à la coopérative afin de vendre plus facilement leurs produits sous cette marque collective. La coopérative sera le bras commercial de l'Union pour le développement d'une stratégie marketing et commerciale de la marque *FaireFaso lait-équitable*®. Elle sera chargée de prospecter et acquérir des marchés de la consommation au profit de ses membres.

### **Former et équiper les acteurs de la filière lait pour la conquête de nouveaux marchés**

Les différents acteurs, de la production à la commercialisation, doivent s'approprier la charte Qualité et assurer une formation à l'ensemble des personnes impliquées pour en permettre l'implémentation.



En 2020, 54 formateurs endogènes ont été formés par l'UMPL/B sur les exigences de la charte et du référentiel *FaireFaso lait-équitable*® ainsi que sur leur mise en application dans les exploitations et les laiteries.

Ils ont ensuite formé à leur tour 90 producteurs, dont 65 femmes, 27 transformatrices, 7 collecteurs et 3 distributeurs sur les normes de transformation, de collecte, de distribution et de production.

Pour faciliter la mise en œuvre des exigences de la charte, 9 laiteries pilotes, ciblées par le projet FO4ACP, ont été dotées de matériel de contrôle qualité et de conservation : des éprouvettes, des lacto-densimètres, des thermomètres et des glacières. Cet équipement permet d'améliorer la qualité des produits transformés et de mieux gérer leur conservation.

Une formation en marketing digital et commercial a été proposée à 24 gestionnaires des laiteries et un appui à l'utilisation de réseaux sociaux a été fourni. L'objectif était de donner les moyens aux mini-laiteries de rechercher de nouveaux marchés pour valoriser au mieux tout le travail engagé sur la qualité de leurs produits. Trois (3) laiteries sur neuf (9), à savoir la vache enchantée, Nai Pulpuli et Kossam Bam, ont obtenu chacune un nouveau contrat de distribution en 2020.

Chaque entreprise a ses particularités, mais on dit souvent que la distribution est le nerf de la guerre.



Illustration issue de la formation en marketing

Parmi les nouveaux marchés envisagés, les marchés institutionnels sont explorés, notamment pour approvisionner les cantines scolaires en produits laitiers. Une étude d'Oxfam en 2019 a montré la forte plus-value des achats institutionnels sur le renforcement de la filière lait local. (<https://www.youtube.com/watch?v=o9tWr4Wv17E&t=304s>)

Depuis 2021, des rencontres avec les élus municipaux sont organisées par l'UMPL/B pour présenter la démarche qualité et assurer la promotion des produits.

Dans ce cadre, la laiterie Djam Naati de Barkoundouba a obtenu un contrat, pour l'année scolaire 2021-2022, de livraison de 140 sachets de yaourt par semaine dans deux écoles.

Les foires et autres manifestations constituent de belles vitrines pour présenter et faire déguster les différents produits, parler de qualité et valoriser les produits locaux.

L'UMPL/B organise chaque année un événement, les « 72 heures du lait local », qui lui permet de gagner en notoriété et en visibilité pour les produits laitiers locaux.



### Les perspectives et défis à relever

- Les formations doivent se poursuivre autour des exigences de la charte, organisées régulièrement pour s'assurer de sa bonne appropriation et mise en pratique.
- Les mini-laiteries ont besoin d'étoffer leurs équipements pour mieux maîtriser la transformation, le transport, l'emballage.
- Les délestages et coupures d'électricité constituent un vrai défi pour maintenir la chaîne du froid et éviter les pertes de produits. Plusieurs solutions existent (groupes électrogènes, solaire) mais nécessitent des investissements pour lesquels un accès au crédit doit être facilité afin que l'investissement soit à la portée des mini-laiteries.
- Certaines laiteries ont besoin d'augmenter leur approvisionnement en lait et sa régularité toute l'année. Cela implique un travail en amont avec les producteurs pour améliorer les itinéraires techniques et notamment des formations sur les fourrages pour aller vers une alimentation optimale toute l'année aux vaches laitières.
- Lutter contre la concurrence des poudres de lait réengraissées importées est un grand défi. La qualité des produits à base de lait local est une des réponses pour relever ce défi. Les efforts en communication et en marketing restent importants pour arriver à convaincre les consommateurs de l'intérêt du « consommer local ».

---

**Le programme FO4ACP est financé par l'Union européenne, le Secrétariat de l'OACPS et le FIDA**

*"Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'UE, de l'OACPS et du FIDA. Les opinions exprimées dans le document ne reflètent pas l'opinion officielle de l'UE, de l'OACPS ou du FIDA".*



### Les organisations paysannes en présence

Créée le 2 novembre 2002, la **Confédération paysanne du Faso** (CPF) est une organisation de producteurs regroupant 15 organisations faitières nationales dans les filières de production agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques. Elle est à la fois une organisation à caractère syndical et de services. La vision de la CPF repose sur la promotion d'une agriculture familiale attachée au principe de souveraineté alimentaire et se voulant une agriculture durable, productive et compétitive garantissant l'accès à la terre et la sécurisation foncière pour toutes les catégories des producteurs.

Le partenariat entre Afdi et la CPF a commencé en 2006 à travers des accompagnements techniques, organisationnels et institutionnels. L'accompagnement a notamment porté sur l'analyse politique des documents d'orientation de l'agriculture burkinabé, l'élaboration de notes de plaidoyer, l'expertise sur des thématiques spécifiques et les échanges d'expériences entre les agriculteurs du Nord et ceux du Sud.

L'UMPL/B, **Union nationale des mini-laiteries et producteurs de lait local du Burkina Faso**, membre de la CPF, est une organisation de 80 laiteries et groupements de producteurs laitiers situées dans toutes les régions du Burkina Faso. Elle a été créée en juillet 2007 pour contribuer à l'amélioration de l'approvisionnement et de la transformation du lait local par des appuis directs à ses membres et par des actions d'influence pour des politiques favorables aux producteurs et transformateurs locaux. L'UMPL/B compte près de 3 000 membres. Elle promeut et valorise le lait local. Son siège est à Ouagadougou au Burkina Faso.

L'UMPL/B est en partenariat avec Afdi depuis 2014 et plus particulièrement avec Afdi Auvergne Rhône-Alpes et Afdi Normandie. Deux coopératives normandes s'impliquent dans ce partenariat : AGRIAL et Les Maîtres laitiers du Cotentin.

**Dans le cadre du programme FO4ACP**, les OP agissent sur l'ensemble des maillons de la chaîne de valeur « lait ». En travaillant sur le plaidoyer et lobby commercial, juridique et politique de la filière, la CPF attend une amélioration significative de l'environnement des affaires par une meilleure connaissance de la répartition de la valeur. Dans le même temps à travers une OP « filière » qui rend des services économiques à ses membres, ce sont 9 coopératives, représentant 450 producteurs et productrices, qui renforcent leur production laitière, leur transformation et la commercialisation de produits finaux (lait, yaourt, fromage, Dégué, Gapal, etc.). Enfin, ces OP sont renforcées institutionnellement afin de passer leurs actions et démarches à l'échelle après 3 ans.

### Afdi

Agriculteurs français et développement international est une association de solidarité internationale créée en 1975 par 6 organisations professionnelles agricoles françaises (OPA).

Agri-agence membre de l'Alliance AgriCord, Afdi concentre son activité au soutien des organisations paysannes dans les pays en développement et est constituée d'un réseau d'agriculteurs et techniciens d'OPA en France (plus de 6 000 militants). Les principales missions d'Afdi sont :

- Donner les moyens aux agriculteurs familiaux d'améliorer leurs revenus et leur sécurité alimentaire par le soutien aux OP
- Défendre leurs intérêts en les appuyant à construire un positionnement politique et un dialogue avec les États.
- Créer des alliances entre OP du Sud et du Nord par la sensibilisation au Nord et des échanges paysans.

Le réseau est composé de 11 Afdi régionales et intervient dans 17 pays auprès de 50 OP.



Contacts :

**CPF :**

Secrétaire permanent : Issoufou Porgo, [issouporgo@yahoo.fr](mailto:issouporgo@yahoo.fr)

Chargé de Suivi-évaluation, référent pour le FO4ACP : Dramane Traoré, [tradra2001@yahoo.fr](mailto:tradra2001@yahoo.fr)

**UMPLB :**

Coordinateur : Yacouba Barry, [boubadji2005@yahoo.fr](mailto:boubadji2005@yahoo.fr)

**Afdi**

Chargé de mission au Burkina : Issiaka Hébié, [afdi.burkina@afdi-opa.org](mailto:afdi.burkina@afdi-opa.org)

Chargée de mission en France : Flore Ferraro, [flore.ferraro@afdi-opa.org](mailto:flore.ferraro@afdi-opa.org)



AGRICORD

